



Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

édito



Cette Gazette d'hiver 2019/2020 nous donne l'occasion de vous présenter nos vœux pour l'année 2020, mais aussi de faire un point sur les différents sujets sur lesquels vos administrateurs ont travaillé depuis l'Assemblée Générale de ce mois d'août.

Comme nous l'avons fait lors des précédentes élections municipales, nous allons adresser au différents candidats un questionnaire sur leurs opinions, intentions et projets concernant les questions pylataises. Vous trouverez ce questionnaire dans ce numéro de la Gazette page 8. Les réponses seront publiées sur notre site Internet.

Malgré la période préélectorale, le SYBARVAL (Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre) poursuit ses travaux afin de préparer un nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le précédent ayant été annulé par la justice administrative. L'ADPPM est associée à la concertation en cours.

Notre association a initié en liaison avec l'ONF (Office National des Forêts) et la municipalité un projet pour replanter des pins. En effet, les pins actuels sont anciens, de ce fait, fragiles. Notons à cet égard que la tempête Amélie et les coups de vent qui ont suivi ont engendré un certain nombre de dégâts au Pyla (toitures arrachées, branches d'arbres sectionnées, coupures de courant, perrés endommagés...). En revanche, le nombre de pins tombés, d'après le dénombrement réalisé par la mairie, est resté modeste (une dizaine).

Une quantité très importante de sable a été enlevée de nos plages ; mais la « Grande Drague » (venant de Bretagne ou d'Anvers) effectuera sa campagne d'ensablement fin janvier ou début février.

En ce qui concerne le Banc d'Arguin, notre association est associée au recours contentieux déposé par la CAUB'ARC (Confédération des Associations des Usagers du Bassin d'Arcachon) contre le décret préfectoral de juin 2019 accroissant de manière démesurée la superficie des ZPI (Zones de Protection Intégrale). Par ailleurs, l'instruction concernant le recours au Conseil d'Etat visant à annuler le décret de 2017, qui étend démesurément la RNN et impose la délimitation de zones de mouillage, s'achève, et nous pouvons espérer une décision au premier semestre 2020.

Enfin, nous avons signé un protocole d'accord avec la Société Générale Foncière du Sud-Ouest pour la remise en état du terrain du Casino, suite à l'important dépôt sauvage de gravats sur ce terrain en 2002. Les travaux devraient démarrer en début d'année prochaine. Ceci met un terme à un litige vieux de 17 ans !

Enfin nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour une année pylataise vigilante, et riche en chlorophylle !

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre Volmer (Président de l'ADPPM)



La végétation locale est notre ADN ! Replantons le Pyla !

Historique

Les villas sous la forêt : tel est dès l'origine le principe qui régit notre urbanisme. **Sans ses pins** et sa végétation particulière, le Pyla n'est qu'un **lotissement banal**!

Le pin maritime est **indigène** à notre région : il poussait à Arcachon et à La Teste dès avant Brémontier et la fixation des dunes.

Dès 1917, le cahier des charges du lotissement de Pyla sur Mer prévoit qu'**on ne peut abattre les pins et autres arbres de haute tige (chênes francs, chênes verts) qu'à l'emplacement des villas**. Louis Gaume appliquera à la lettre ces préconisations.

La **cohésion de notre urbanisme** est assurée par les arbres ! **La végétation naturelle est notre patrimoine**.

Pourquoi planter local ?

La végétation locale est la mieux adaptée à notre sol et à notre climat. Elle demande **peu d'eau et peu d'entretien**, et protège efficacement contre les grosses chaleurs.

Que dit la réglementation actuelle ?

Lors d'un chantier, seuls les arbres situés sur **l'empreinte de la construction et les voies d'accès** peuvent être abattus. **Ils doivent être remplacés**.

Tout abattage de pin, chêne, cyprès, arbousier, houx, érable, figuier, tamaris ou robinier, de plus de 20 cm de diamètre à 1m 30 du sol doit **faire l'objet d'une demande d'autorisation** auprès de la mairie, et l'autorisation doit être **affichée lors de l'abattage**.



Comment protéger notre couvert forestier ?

Ne coupez que les sujets **vieux ou malades**

Faites élaguer régulièrement vos arbres **entre novembre et février** pour éviter la saison de nidification des oiseaux

Replantez **deux jeunes arbres** (pins) pour un arbre abattu

Mélangez essences à feuilles caduques (chênes francs) et espèces sempervirens

Conservez la **strate arbustive** sous les pins

Végétaux conseillés :

Arbres de haute tige :

- chêne pédonculé - chêne vert
- chêne liège
- pin maritime
- pin laricio

- Laurus nobilis (Laurier sauce)
- Cytisus scoparius (Genêt à balais)
- Ulex europeus (Ajonc d'Europe)
- Cistus salviaefolius (Ciste à feuilles de sauge)
- Cistus x corbariensis (Ciste corbariensis)
- Celtis Australis (Micocoulier de Provence)

Arbustes et arbrisseaux :

- Arbustus unedo (Arbousier)
- Viburnum tinus (Laurier tin)

Essences conseillées pour les haies :

- laurier sauce - laurier-tin
- houx
- mimosa



Du vent dans les pins

Les tempêtes de 1999 et 2009 sont restées dans la mémoire des Aquitains en raison de la violence des vents et des dégâts humains et matériels qu'elles ont causés. La forêt landaise porte aussi les stigmates de ces événements. Ainsi, en 2009, ce sont 436 000 ha, soit un peu moins de la moitié de la surface de la forêt des Landes de Gascogne, qui ont subi quelque 20% de dégâts causés par le vent. Alors que les événements climatiques extrêmes s'enchaînent avec une fréquence toujours plus importante (7 tempêtes lors du seul hiver 2013-2014), il est légitime de s'interroger sur le devenir du couvert arboré du Pyla.

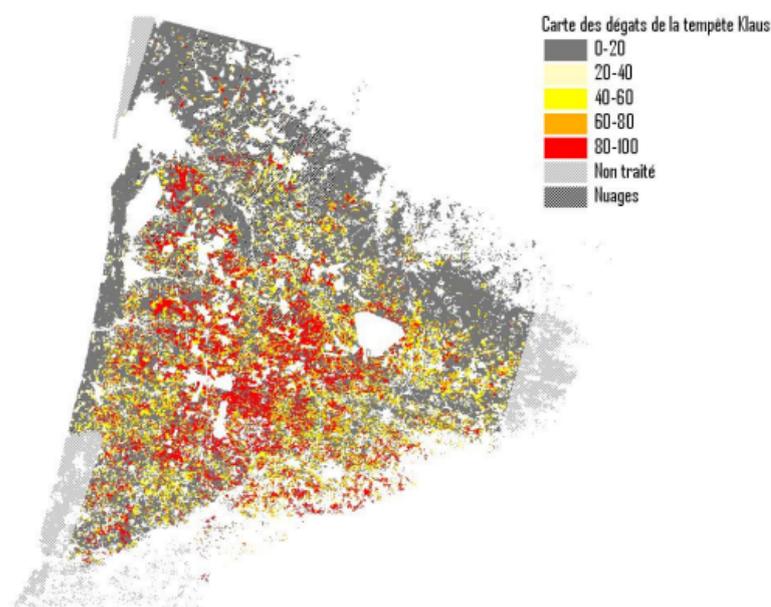
Le pin maritime pourrait apparaître comme un pari risqué face à ces risques climatiques. Si les plantations sur le plateau landais sont particulièrement fragiles c'est en partie parce que la profondeur d'enracinement y est limitée par l'aliage (grès formé par la concrétion d'une couche sédimentaire sableuse) ou par la nappe d'eau souterraine et que les lignes de plantation forment des couloirs d'accélération pour les rafales. C'est moins vrai sur le littoral où la végétation est souvent plus dense et étagée (le

pin et le chêne pédonculé se trouvent dans la strate arborée, le chêne vert et l'arbousier dans la strate arbustive). Sur la côte, la profondeur prospectable par les racines du pin est plus grande dans les dunes littorales que sur le plateau, ce qui permet la formation de pivots racinaires plus solidement ancré. Enfin, la présence de relief va venir perturber le régime des vents sur le littoral. Ce qui n'est pas le cas sur le plateau.

La carte ci-dessous, qui représente le taux de couvert forestier impacté par la tempête Klaus de 2009, illustre bien cette plus forte stabilité des arbres du littoral face aux vents. Il n'y a donc aucune raison de céder à la panique et de tout couper à blanc au nom du « risque zéro ». Cependant, un risque faible ne veut pas dire que l'on peut relâcher notre vigilance. La tempête Amélie du 3 novembre dernier qui aura entraîné la chute d'une petite dizaine d'arbres au Pyla était malheureusement là pour nous le rappeler.

Si la mise en sécurité totale d'un arbre est impossible, certaines pratiques sont à mettre en œuvre pour limiter les risques sans passer tout de suite par la case abattage (qui, pour mémoire, doit être IMPÉRATIVEMENT suivi par la replantation d'une essence locale). Les pins de haute futaie que l'on rencontre au Pyla sont bien

Figure 4 : carte des dégâts forestiers en taux de couvert de la tempête Klaus dans le Massif des Landes de Gascogne par observation satellitaire



Source : Évaluation des facteurs de résistance au vent des peuplements de pin maritime après la tempête Klaus à l'aide des données de l'inventaire forestier. IGN, INRA, CNPF, IDF, 2012



souvent âgés de plus de 100 ans et, à ce titre, méritent d'être entretenus. Ainsi, les branches cassées, mortes ou dépérissantes doivent faire l'objet d'un élagage préventif. Des grimpeurs élagueurs sauront vous conseiller sur la nécessité ou non d'intervenir sur des arbres qui vous semblent menaçants.

Le risque tempête doit surtout inciter les propriétaires à anticiper le renouvellement de leurs arbres. N'attendez pas d'avoir abattu un pin pour en replanter un qui mettra 60 ou 80 ans avant d'avoir les mêmes dimensions. Dans les trouées bien ensoleillées de vos jardins, plantez d'ores et déjà ! La relève sera déjà là et la transition sera moins brutale lorsqu'il faudra dire au revoir à votre vieux pin. Et surtout n'hésitez pas à diversifier afin de garantir la résilience de vos jardins en cas d'aléas climatiques ou sanitaires. Chêne vert, pédonculé, liège,

arbusier.. ce ne sont pas les essences locales qui manquent !

Le 23 novembre dernier, la mairie de la Teste-de-Buch, a procédé à la distribution de plants d'essences locales accompagnés de fiches techniques (rédigées par l'ADPPM) comprenant des informations sur l'écologie, la plantation et l'entretien des plants. Nous saluons cette volonté d'inciter les habitants à planter et espérons que les jardins des lecteurs de la Gazette se couvriront bientôt de plants ou semis pour le plus grand bonheur des générations à venir !

Les fiches sont disponibles sur notre site Internet, <https://www.adppm-asso.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiches-Plantez-localpdf.pdf> et en version papier à la Mairie Annexe.

Pierre Gautier-Larrea - Ingénieur forestier

La photo ci-dessous est intéressante à plus d'un titre : elle montre le trait de côte au niveau de la Dune dans les années 60, le bâtiment du Casino, et le profil de la dune à cet endroit.





La vie au Pyla

Bilan de la charte de la vie nocturne de Pyla-sur-Mer – été 2019

Le bilan de la Charte de la vie nocturne de Pyla-sur-Mer pour la saison estivale 2019 a été présenté par le maire, la sous-préfète et la Police nationale le 2 octobre 2019. Les professionnels signataires de la charte, le SIBA et les associations APIPAF, Collectif Pyla et ADPPM étaient présents. L'ADPPM était représentée par Pascal Bérillon

Le chef de la Police Municipale a rappelé les objectifs de la Charte (flyer remis aux participants). Globalement la saison 2019 a été calme. Toutefois, il a souligné le fait que de nombreuses nuisances sonores émanaient, notamment, des espaces ouverts sur la voie publique pour les fumeurs ce qui demanderait une vigilance accrue de la part des établissements comme limiter les boissons et les gobelets à l'extérieur. Par ailleurs, il précise que des infractions ont été également constatées chez des particuliers dont les soirées n'ont pas fait l'objet d'une information préalable auprès du voisinage et de la police.

Le maire de La Teste a indiqué qu'un suivi des nuisances était fait chaque semaine avec les services de Police nationale, dont les CRS, et municipale.

À la demande de faits précis formulée par l'ADPPM, les statistiques de la police municipale ont été présentées par le maire :

- Stationnement et incivilités : 510 procès-verbaux,
- Tapage nocturne : 18 procès-verbaux.

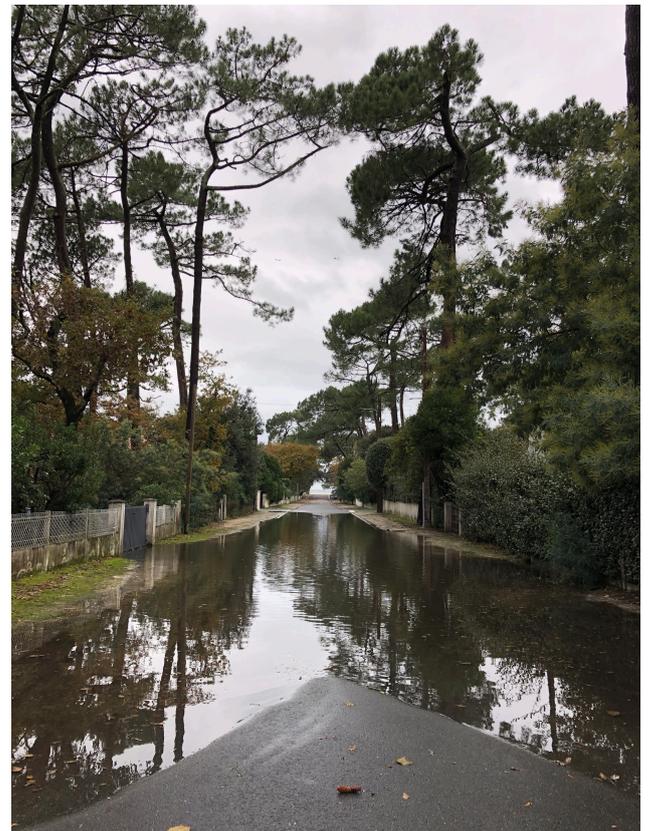
Les personnes évaluées dans les établissements de nuit ont fait l'objet de comptages présentés aux participants. Ainsi, avec le concours de l'APIPAF, 292 personnes, dont 103 à l'Hermitage, ont été évaluées en 2019 contre 233 en 2018. S'agissant des soirées SAM, 49 personnes ont été recensées (50 en 2018).

En revanche, les services de l'Etat, pourtant représentés par la sous-préfète, n'ont pas

communiqué de statistiques des infractions sanctionnées la nuit au Pyla malgré les demandes précises de l'ADPPM lors de la signature de la Charte et pendant l'AG. La commissaire de Police n'ayant pu rester, seul le maire a indiqué que des contrôles d'alcoolémie ont été renforcés et que l'accidentologie aurait été « minime ». L'ADPPM aurait souhaité des éléments factuels de la part des services de l'Etat afin que le bilan de la saison soit complet.

En conclusion, le dispositif sera reconduit en 2020. Le chef de la Police Municipale rappelle que 80% des activités de la Brigade tranquillité publique se situent entre 21h00 et 3h00. La sous-préfète, en réponse, notamment, aux interventions du Collectif Pyla relatives au tapage nocturne et aux incivilités, incite à appeler la Police dès que nécessaire et la félicite de sa réactivité en fonction de l'effectif disponible. Toutefois, il est reconnu que les transports de la clientèle des établissements de nuit restent à améliorer.

Pascal Bérillon



Conseil de quartier du 23 octobre 2019

C'est le dernier Conseil de Quartier de la mandature. Les principaux points abordés ont été :

Les rencontres des habitants des 13 et 14 septembre 2019 : un compte-rendu en est fait par Mme WEHRLE, Directrice du Centre-Social ainsi que par Mme LAHON-GRIMAUD, adjointe au Maire. Les questions posées par les quelques Pylatais présents ont tourné autour de thèmes que ceux-ci ont proposés, parmi lesquels nous signalerons les points suivants :

- Améliorer les réseaux de transport,
- Renforcer la signalétique urbaine : pistes cyclables, annexe postale,
- Faire respecter le code de la route,
- Inciter à entretenir et embellir les jardins.
- Améliorer la collecte des déchets de jardins.
- Compétences et horaires de la police Municipale.
- Pouvoir passer la nuit au banc d'Arguin.

Les **travaux en cours et à venir** ont été présentés

- Lancement de la réfection du Boulevard Louis Lignon : dans l'esprit du boulevard de l'Océan, réduction de la voirie pour casser la vitesse, aménagement des trottoirs, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques / fibre optique.

En revanche, la piste cyclable n'est pas à l'ordre du jour : le boulevard est une voie départementale, il traverse des propriétés privées et cela nécessite l'accord des propriétaires le long de la route, et le coût potentiel est élevé.

- Allées de la Plage et des Vendangeurs fin novembre : elles seront refaites à l'identique des autres voies perpendiculaires, avec un

aménagement des trottoirs.

- Voies prévues : Bellevue, Saint François-Xavier, Galipes, Saint Antoine de Padoue et Maréchal Joffre : revêtement de la chaussée

Réensablement des plages

- À l'identique.
- À partir de fin janvier, début février.

Questions diverses :

- On note le succès des cendriers de plage : plus de 10000 distribués. L'opération sera reconduite en 2020.
- Bacs à verre : une chaussette a été posée en juillet. Les horaires ne sont pas toujours respectés. L'affichette d'interdiction aux professionnels a été arrachée.
- La mairie félicite l'ADPPM pour les visites guidées organisées lors des journées du Patrimoine.
- On note une fois de plus que la réglementation concernant les clôtures est rarement respectée. Les dispositions du PLU les concernant feront l'objet d'une diffusion élargie.

Pascal Bérillon



Nouvelles brèves - Anne-Lise Volmer

SCOT

Le SYBARVAL (Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, présidé par Jean-Jacques Éroles) chargé de la rédaction du nouveau SCOT de ses 17 communes, débat actuellement du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) valable jusqu'en 2040. La croissance démographique, qui est de 1,9% par an actuellement, devrait être contenue à 1,6% jusqu'en 2030, puis à 1%, dans le but de « limiter à 200 000 le nombre d'habitants sur le territoire ». Ce sont quelque 37 000 logements supplémentaires qui sont à prévoir d'ici 2040, en « densifiant les espaces déjà urbanisés ». La défense de notre urbanisme pylatais diffus a de beaux jours devant elle...



Mini golf

Les riverains du mini-golf qui se trouvent en face de l'hôtel Haïtza se sont émus de

sa possible disparition, et de son remplacement par un projet immobilier, sur ce terrain de 1100 m². Rappelons que l'établissement a été ouvert peu après la guerre.

La famille Gaume, propriétaire du terrain, assure cependant qu'il n'existe aucun projet immobilier et que le terrain restera consacré à des activités destinées aux enfants. Cependant, comme le montre la photo ci-dessus, un coup de propre s'impose...

Les Goélands

Autre sujet d'inquiétude : les propriétaires de la supérette Les Goélands ont annoncé la fermeture définitive de leur établissement, au grand dam des habitants du Sud-Pyla. Le souhait de voir rouvrir la supérette est général, tout autant que l'inquiétude à l'idée que son emprise pourrait servir à agrandir un des établissements de nuit voisins, générateurs de tant de nuisances...

La Grande Dune du Pyla

Le rachat par le Conservatoire du Littoral des parcelles du Grand Site de la Dune du Pyla se

poursuit. Un registre a été mis à disposition des propriétaires (au nombre de 160, pour 269 ha) cet automne à la Mairie de La Teste pour leur permettre de s'exprimer sur le projet. Il s'agit pour le Syndicat Mixte gestionnaire du site de rationaliser la protection des lieux et de mieux gérer les flux de visiteurs. La présidente, Nathalie Le Yondre, assure qu'il n'est pas question d'agrandir le parking.

Dragage du port de La Teste

L'épineux dossier du dragage du port de La Teste, attendu depuis plus de trente ans, achoppe toujours sur la destination des boues. Le bras de fer entre la mairie de Gujan Mestras, qui refuse d'accueillir les boues, et le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon, gestionnaire des ports, qui entend bien les y envoyer, n'est toujours pas réglé...

Lac de Cazaux

Les pluies abondantes dont a bénéficié notre région ces derniers temps ont causé une montée des eaux de 1 m au Lac de Cazaux. À t i t r e



exceptionnel, une écluse a été ouverte le 12 décembre dans le canal des Landes qui mène du lac au Bassin, afin d'évacuer le trop-plein.

L'ADPPM a besoin de vous !

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires désireux de rejoindre notre Conseil d'Administration. Si vous désirez vous investir dans la défense de notre beau Pyla et disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à faire acte de candidature en nous contactant par courrier ou par mail, ou en nous demandant un rendez-vous.



Le questionnaire suivant sera envoyé à chacun des candidats aux élections municipales du mois de mars 2020. Leurs réponses seront postées sur notre site Internet.

URBANISME et PAYSAGE

Notre association souhaite voir préservé l'espace boisé de 25 ha du Vieux Pilat. Quelles sont vos intentions concernant cet espace? Quel est notamment votre position par rapport à la rumeur d'y installer un parking de délestage pour les visiteurs de la Grande Dune?

En matière de patrimoine urbain, nous militons depuis plus de 30 ans pour la mise en place d'un dispositif de protection (charte architecturale, ZPPAUP,...) comptez-vous reprendre le projet d'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine)?

S'agissant des trop nombreuses entorses à la réglementation et violations de l'esprit du site (abattages sauvages de pins, clôtures et portails non conformes, minéralisations outrancières de jardins,...) ou des travaux non conformes aux autorisations délivrées (PC ou DP), quelles mesures comptez-vous adopter?

Les pins du Pyla vieillissent et leur renouvellement est insuffisant. Nous avons initié un projet de replantation. Quel soutien apporterez-vous à ce projet ?

PLAN D'EAU

Nous sommes fortement attachés à la préservation des traditions et du patrimoine maritime. À cet égard, nous souhaitons que la pratique de la voile soit encouragée.

Toujours dans le cadre de la préservation du patrimoine maritime de notre commune, notre opposition aux dérives spoliatrices que connaît actuellement la gestion de la réserve d'Arguin. est bien connue. Nous comptons ardemment sur le soutien de la mairie pour rétablir un équilibre entre les trois usages (accueil des plaisanciers et autres visiteurs, ostréiculture, protection des sternes et autres oiseaux menacés) de ce lieu emblématique de La Teste et du Bassin.

Le réensablement massif de 2003, puis les réensablements significatifs de 150 000m³ à 200 000m³ une année sur deux par la mairie ont permis de protéger le trait de côte et de disposer de plages sur pratiquement toute la longueur du Pyla. Nous souhaitons voir renforcé ce dispositif.

Quelle est votre politique sur ces sujets?

LE PYLA AU QUOTIDIEN

L'attractivité du Pyla engendre une forte fréquentation qui s'accompagne de nuisances principalement nocturnes durant la saison estivale mais aussi durant les week ends tout au long de l'année. Quelle est votre politique vis à vis de ces nuisances (stationnements anarchiques, bruits excessifs, conduite en état d'ivresse)?

Quelle est votre politique en matière de travaux au Pyla : entretien des rues, enfouissement des réseaux, pistes cyclables, réaménagement du club de voile ... ?

Comment organiserez-vous la concertation avec notre association avant la réalisation de ces travaux afin d'en déterminer le calendrier et les modalités ?

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:

Président: Jean-Pierre Volmer.
Vice-présidents: Hugues Legrix de la Salle, Pascal Bérillon
Secrétariat: André Malbreil, Anne-Lise Volmer

Dir. de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com
Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à

ADPPM BP 80513 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2019>

Conseil d'Administration:

Pascal Bérillon - Adrien Bonnet - Raymond Bravard - Claude Brondes - Max Esparza - Pierre Gauthier - Nicolas Gusdorf - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - André Malbreil - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer

